

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 43 (2006)
Heft: 1703

Artikel: Droits populaires étendus à Genève mais pas à Lucerne
Autor: Dépraz, Alex
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1009147>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des collectivités performantes

Une étude souligne l'importance économique des prestations fournies par l'Etat et plaide en faveur de leur compétitivité par rapport au secteur privé.

La Communauté d'action pour le service public, qui regroupe dix-sept syndicats actifs dans la branche - a commandité au Centre d'étude de la conjoncture de l'EPFZ (Konjunkturforschungsstelle, KOF) une étude sur l'importance économique des services publics (cf. encadré) en Suisse. Les résultats ont été présentés lors de la Journée du service public, le 15 septembre dernier.

Vingt-deux pour-cent du PIB, 22% de l'emploi, ces chiffres fluctuent en fonction de la conjoncture. En effet, si la Suisse est en crise économique, le PIB baisse et, en même temps, l'aide sociale augmente. Et qu'on prenne une définition étendue (avec les assurances sociales) ou une définition étroite, ce chiffre est nettement inférieur à la place du service public en Grande-Bretagne ou aux Etats-Unis (28%), deux pays pourtant champions de la privatisation.

Autre bonne surprise, la valeur ajoutée du service public suisse est supérieure à la moyenne des autres pays de l'OCDE. Les «fonctionnaires» de notre pays travaillent donc bien.

La définition de service public utilisée est celle que le Conseil fédéral a développée en 2004 en vue des négociations avec l'UE et l'OMC: service universel, d'intérêt général, etc. et qui comprend sécurité, justice, administration, éducation, culture, information, santé, prévoyance sociale, transport, environnement et aménagement du territoire, énergie et eau, postes et télécommunications.

Le KOF devait aussi répondre à la question: y a-t-il une dimension optimale du service public? «Sur le plan théorique, l'on s'attendait à un lien inversé en forme de U entre les dépenses publiques et la croissance économique, avec des effets positifs jusqu'à un seuil optimal et des effets négatifs après ce seuil. Les estimations de ce seuil optimal aboutissent également à une dispersion assez large des résultats. Il n'y a pas lieu de supposer que ce seuil soit dépassé en Suisse.» De même: «il n'est pas possible de démontrer un lien négatif entre la charge fiscale et la croissance économique.»

Les effets positifs sur la croissance de l'économie dans son ensemble sont surtout liés aux infrastructures (transports et communication), à la formation (y compris la recherche) et à la santé. Ceci n'est pas très surprenant mais nous ne devons pas oublier que la qualité de ces services doit être maintenue - ou parfois améliorée - et ceci ne peut être fait dans des situations de baisses d'impôts ou avec des programmes d'économies.

Finalement le KOF a mis en garde contre la prestation de services publics par des privés et le coût de la surveillance régulatrice. Selon lui, la littérature dans ce domaine montre que le prix du contrôle dépasse souvent les avantages d'une baisse des coûts des services ainsi offerts. Le slogan de la droite selon lequel le secteur privé est toujours plus efficace que le secteur public est donc largement battu en brèche.

Cependant, c'est de cas en cas qu'il convient d'analyser de manière approfondie les faiblesses

et les possibilités d'amélioration du rendement. En Suisse, les mesures prises pour améliorer la rentabilité des services publics ont souvent été l'abaissement des salaires. Il faut que le service public soit soumis à une certaine concurrence, soit plus sensible aux prix et plus ouvert aux innovations technologiques.

Les résultats de l'étude du KOF ne sont donc pas spectaculaires mais ils sont suffisamment solides pour contrer les attaques idéologiques de la droite.

Les intervenants dans cette journée d'étude - Daniel Bré-laz, syndic de Lausanne, Ruth Genner, présidente des Verts, Serge Gaillard, premier secré-

taire de l'Union syndicale suisse, Christine Goll, présidente du Syndicat des services publics - n'ont pas manqué de rappeler que toute privatisation est une perte de démocratie. Ils ont donné de nombreux exemples de défaillances du marché ou de l'administration. Christine Goll nous en a donné un excellent, tiré du rapport 2005 du Contrôle fédéral des finances: l'administration des finances a été tellement réduite ainsi que sa capacité à contrôler le paiement des cotisations AVS et le versement de la TVA que les entreprises ne sont visitées en moyenne que tous les trente-trois ans!

cr

Droits populaires étendus à Genève mais pas à Lucerne

A Genève, une initiative des locataires n'est jamais refusée. La règle s'est encore vérifiée dimanche dernier: l'initiative de l'ASLOCA pour la sauvegarde et le renforcement des droits des locataires a facilement passé la rampe. Amputée par le Tribunal fédéral de ses aspects saillants sur la politique du logement, l'initiative ne concernait plus que les droits populaires: désormais toute révision des lois concernant la protection des locataires sera soumise au référendum obligatoire. Ce qui évitera à l'ASLOCA d'avoir à récolter des signatures pour obtenir gain de cause dans les urnes. En revanche, une nette majorité de Lucernois ont refusé de soumettre le budget cantonal et le taux d'imposition au référendum facultatif. A l'origine de la proposition, la gauche voulait que le peuple puisse se prononcer sur les coupes budgétaires et les baisses d'impôt. Le risque d'une paralysie du ménage financier de l'Etat a sans doute convaincu les citoyens de ne pas étendre leurs propres droits. *ad*